

ET UN... ET DEUX...  
ET TROIS... ZÉRO !!!

**0 euro d'augmentation en 2018 → 0 euro en 2019**  
**→ 0 euro en 2020 !!!**



**Cette CPPNI du 8 novembre 2019 devait être significative... et elle l'a été à plus d'un titre !!!**

### **Négociation salariale : BLOCAGE COMPLET**

La FNEMSA nous explique qu'il n'y a pas de marge pour 2019 et 2020 et qu'elle n'envisage rien, ni augmentation de la valeur du point, ni prime Macron.

**Dernière augmentation de la valeur du point : 0,4 % au 1<sup>er</sup> septembre 2017.**

Avec une inflation de plus de 1 à 2 % chaque année (1,6 % prévue en 2020 par l'INSEE), on va dépasser les **5 points de PERTE DE POUVOIR D'ACHAT de 2017 à 2020 !!**

La CGT qui a été une fois de plus la seule organisation à demander que la négociation salariale soit abordée en CPPNI s'est exprimée pour :

- Rappeler la perte de pouvoir d'achat d'environ 20 points depuis 20 ans,
- Les efforts continuels demandés aux employés et cadres avec les spécialisations, mutualisations, réorganisations, évolution des outils de travail, gros chantiers (DSN, LURA...)
- Les conséquences sur le calcul de la retraite, des IJ maladie, maternité, accidents du travail, du blocage de la valeur du point, les primes d'intéressement n'étant pas prises en compte dans le calcul de ces prestations.
- Pour exiger la revalorisation de 20% de la valeur du point pour rattraper la perte de pouvoir d'achat.

### **Révision de la classification et de la Convention Collective**

Suite à notre demande, du fait de l'ampleur des nouvelles modifications proposées, une commission technique aura lieu prochainement. La négociation va se poursuivre lors des prochaines CPPNI.

La CGT a rappelé l'urgence de fixer au niveau 3 les postes de téléconseillers en PFS CAF et niveau 5 les agents en poste sur les Maison France Services car ces activités se mettent en place.

**La CGT rejette les propositions d'évolution de la Convention Collective Nationale consistant en une augmentation des missions sans revalorisation des coefficients et l'individualisation des rémunérations.**

### **BLOCAGE DES SALAIRES EN MSA / REFORME DES RETRAITES MACRON : LA DOUBLE PEINE POUR LES SALARIES DE LA MSA**



**Avec la réforme Macron, la retraite sera calculée sur l'ensemble de la carrière et plus sur les 25 meilleures années : En moyenne 20 % de baisse du montant des pensions. Et on double la mise avec le blocage de la valeur du point MSA : 20% de perte en 20 ans**

**TOUS en GREVE  
TOUS à la MANIF**

**Pour nos salaires, nos retraites, le 5 décembre :  
tous en grève !**